

L'action des associations en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable

Selon l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental rendu le 13 décembre 2013, l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) a pour objectif de "faire plus amplement partager par tous les citoyens et tous les acteurs la conscience des enjeux écologiques, économiques et sociaux contemporains et leurs effets".

Un réseau associatif très dense en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, l'éducation à l'environnement et l'information auprès du public sur les thématiques du développement durable et de l'environnement reposent principalement sur un maillage associatif très dense spécialement le long de l'axe ligérien. Ces associations sont militantes et traitent de d'éducation à l'environnement selon une approche assez globale incluant la préservation de la biodiversité, l'eau, le climat, l'énergie, le développement durable. Leur mode d'action des associations peut se traduire de trois façons différentes :

- lorsque elles sont très ancrées territorialement, elles participent activement au débat public et jouent un rôle dans les décisions locales des collectivités en matière d'aménagement, d'urbanisme ou de cadre de vie ;
- lorsque elles sont plus orientées vers l'éducation à l'environnement et l'éducation populaire, elles mènent des actions de sensibilisation aux problématiques de développement durable auprès du grand public ou des milieux scolaires ; le but étant de créer des écocitoyens responsables ;
- celles qui sont spécialisées dans la connaissance naturaliste, participent à la découverte, l'inventaire, la préservation de la faune et de la flore et exercent aussi des

activités de sciences participatives.

Cette typologie n'est pas figée et certaines associations sont tout à la fois productrices de connaissance, aident à la formation d'écocitoyens et sont des interlocutrices privilégiées des collectivités et des services de l'Etat sur les politiques publiques en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Toutes ces structures ont la possibilité de se regrouper dans des réseaux de représentation départementaux ou régionaux qui ont l'avantage de diffuser la connaissance et de mutualiser les moyens et les outils pour les aider dans leur fonctionnement. Ils offrent aussi visibilité et représentativité.



Groupe d'adultes à la découverte de la forêt ; association *Sologne Nature Environnement*.

Quatre grands réseaux associatifs en région Centre-Val de Loire

En région Centre-Val de Loire, il existe quatre grands réseaux fédérateurs représentatifs, constituant pour les services de l'Etat et les collectivités des interlocuteurs privilégiés. Ils regroupent la grande majorité des associations de la région Centre-Val de Loire. Ces quatre réseaux ont chacun leur thématique de prédilection ou bénéficient d'un ancrage territorial spécifique. Ils représentent entre 15 000 et 20 000 adhérents cumulés.

Le GRAINE Centre : le réseau régional d'éducation à l'environnement regroupe à la fois des associations, des collectivités, des entreprises et des individuels. Il a pour objet principal la dynamisation et la promotion de l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire à travers des actions à caractère social ou d'utilité collective et générale. Ce réseau représente 173 adhérents (62 associations et 87 personnes physiques, 7 établissements scolaires, 6 entreprises et 11 collectivités).

Pour en savoir plus : www.grainecentre.org

Le réseau naturaliste : constitué par des associations dédiées à l'observation scientifique, il est représenté par *Nature Centre*. Fondé en 1980, le réseau regroupe 17 associations dont certaines sont également des fédérations départementales. Les objectifs de ce réseau sont la défense et la protection des milieux naturels et des sites paysagers, la sauvegarde de la faune et de la flore sauvages et, d'une manière générale, la promotion et la préservation du patrimoine et de la qualité de la vie et de l'environnement en région Centre-Val de Loire dans la perspective d'un développement durable.

Pour en savoir plus : www.naturecentre.org

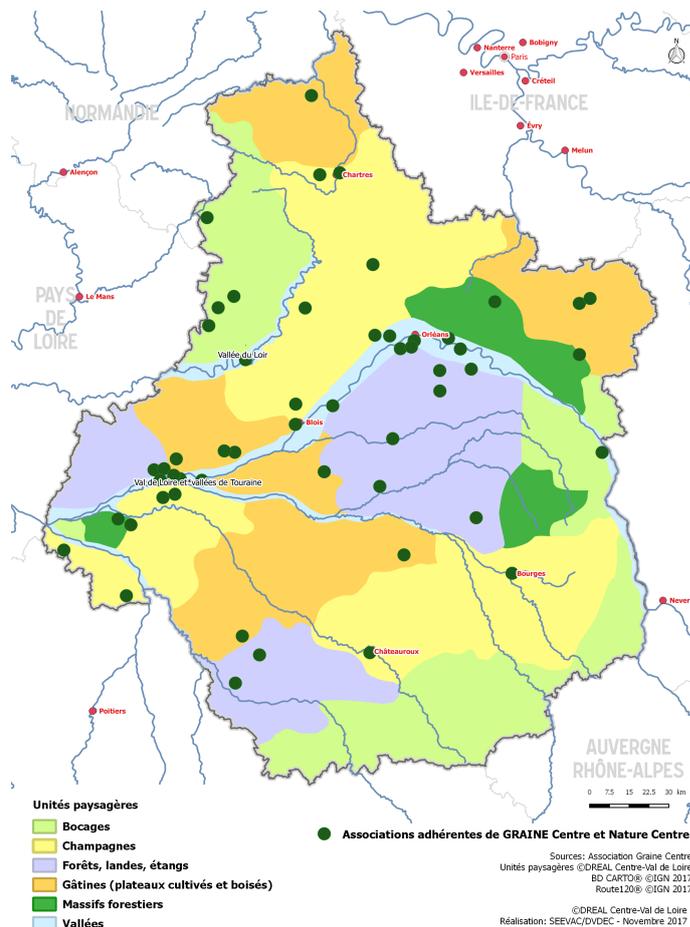
Le réseau des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement : deux CPIE sont présents en région Centre-Val de Loire : le *CPIE Brenne-Berry* et le *CPIE Touraine-Val de Loire*, regroupés sous l'*Union Régionale des CPIE*. Les objectifs de ce réseau sont la sensibilisation à l'environnement et l'accompagnement des territoires dans les politiques publiques de développement durable.

Pour en savoir plus : www.cpiebrenne.org

Le réseau des maisons de Loire : il a pour vocation d'informer, de sensibiliser, d'éduquer à l'environnement et faire découvrir le patrimoine naturel et culturel ligérien auprès d'un large public. Il représente quatre membres associatifs (Maisons de la Loire du Cher, du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Indre-et-Loire). Par ailleurs, le réseau des Maisons de la Loire est membre du réseau GRAINE Centre.

Pour en savoir plus : www.federationmaisonsdeloire.fr

Carte 1 : le réseau associatif



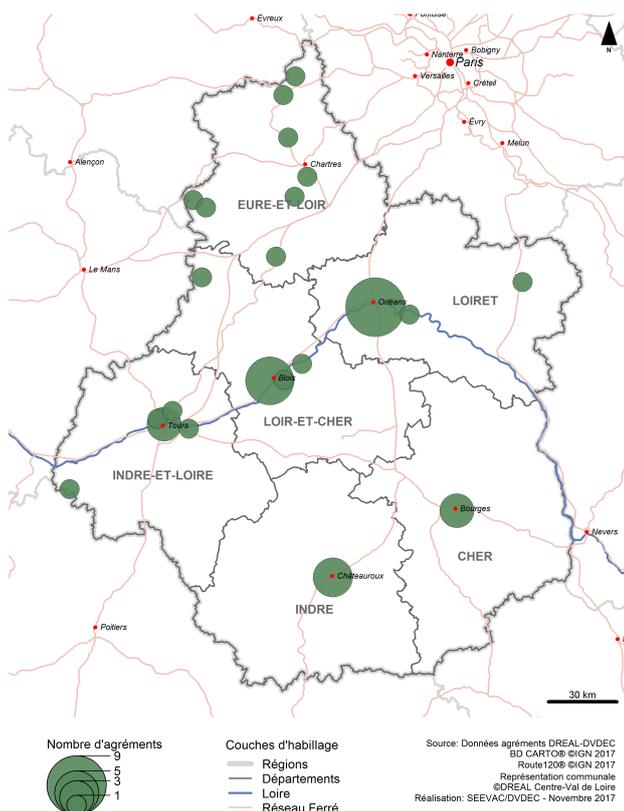
Sortie nature avec des scolaires ; association *L'Arbre voyageur*.

Une légitimité renforcée par les agréments des services de l'État

Les associations qui réalisent des actions d'éducation à l'environnement sont soutenues par les services de l'État en région qui peuvent leur délivrer trois types d'agrément :

- un agrément *protection de l'environnement*, délivré par arrêté préfectoral,
- un agrément *jeunesse et éducation populaire*, délivré par arrêté préfectoral,
- un agrément *association éducative complémentaire de l'enseignement public*, délivré par le rectorat d'académie.

Carte 2 : les agréments associatifs



* Figurent sur cette carte le nombre d'associations agréées *Protection de l'environnement* et/ou *Éducation Nationale*.



Découverte du milieu aquatique ; association *l'Arbre voyageur*.

Un agrément, pour quoi faire ?

L'agrément garantit aux personnes et aux structures ne connaissant pas par eux-mêmes l'association, que celle-ci est un partenaire fiable des autorités publiques.

Il doit faire l'objet d'une demande de l'association auprès de l'autorité administrative concernée (ministère, préfecture, etc.) et est valable pendant 5 ans.

Une association agréée doit obligatoirement répondre aux conditions suivantes :

- avoir un fonctionnement démocratique (réunion régulière des instances dirigeantes),
- faire preuve d'une gestion désintéressée,
- tenir une comptabilité transparente,
- remplir, pour certaines activités, des conditions de garantie financière et de compétence du personnel,
- transmettre régulièrement des informations sur ses activités à l'autorité ayant délivré l'agrément.

L'agrément est délivré, suivant l'importance et l'objet de l'association :

- au plan local (par la préfecture de département ou de région, l'inspection d'académie ou le rectorat),
- ou au plan national (par un ministère ou un établissement public).

L'agrément peut être une condition préalable pour pouvoir par exemple :

- recevoir des subventions,
- employer du personnel dans le cadre de contrats aidés, contrats uniques d'insertion (CUI) ou apparentés,
- bénéficier d'exonération en matière de cotisations sociales.

Une politique d'éducation à l'environnement concertée en région Centre-Val de Loire

En matière d'éducation à l'environnement, une action concertée est menée par les partenaires institutionnels : l'État, la Région Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, l'ADEME, l'Agence de l'Eau. Cette politique s'inscrit dans une Convention Cadre Régionale pour l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (CREEDD) signée le 19 avril 2016 pour une durée de 5 ans. Outre la mise en œuvre d'une politique régionale partenariale en faveur de l'écocitoyenneté, la CREEDD vise plusieurs objectifs :

- **Former** les intervenants dans les actions sur l'environnement et le développement durable via la mise en place et la mutualisation des formations initiales et continues,
- **Accompagner** et impulser des actions en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en proposant des outils pratiques et des aides financières aux organismes d'EEDD,
- **Informier** les structures d'EEDD en favorisant la mutualisation et la circulation de l'information entre les partenaires,

- **Favoriser** la cohérence des actions sur un même territoire via la mise en relation des acteurs et des réseaux.

alors qu'en région Centre-Val de Loire, les associations employées de tous types regroupent en moyenne 8 salariés.

Deux exemples d'actions initiées par la CREEDD.

La mise en oeuvre d'un référentiel qualité pour les structures d'EEDD :

L'enjeu est de développer une démarche commune de qualité pour les acteurs de l'EEDD et de mieux connaître le travail des structures implantées sur le territoire. Les signataires, associations et services de collectivités, s'engagent à respecter une charte sur les valeurs et les bonnes pratiques dans leurs actions de sensibilisation à l'environnement. Deux référentiels sont disponibles : un référentiel jeune public et un référentiel grand public. Actuellement, 30 structures sont signataires.

Le Tableau de Bord des réseaux territoriaux d'EEDD :

C'est un outil informatique dynamique, il permet de concourir à la cohérence et à la pertinence de la politique territoriale en matière d'éducation à l'environnement. À l'échelle régionale, à partir de données sécurisées, il permet d'avoir connaissance :

- des quantités, qualité et répartition des publics,
- des thématiques et pratiques pédagogiques mises en oeuvre,
- de la quantité, qualité et répartition des emplois dans les structures,
- de données économiques et financières.

Pour une association, les avantages sont nombreux :

- elle peut éditer son rapport d'activité en temps réel,
- elle a une meilleure lecture et une meilleure maîtrise de son activité,
- c'est un support d'évaluation,
- elle peut mobiliser des données qui lui permettront de mieux communiquer auprès de ses partenaires.

De petites associations agissant sur de vastes territoires

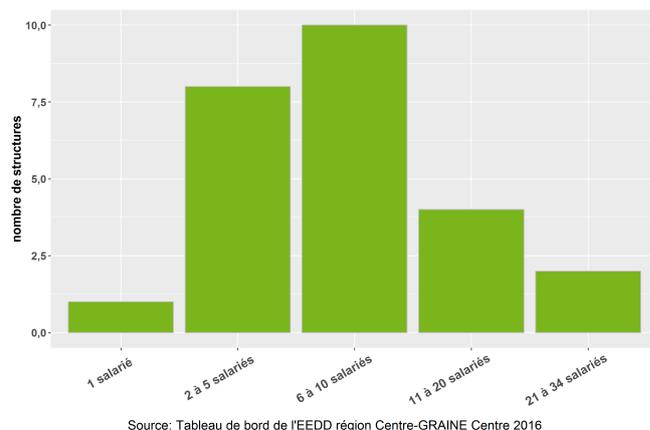
Une étude a été réalisée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Centre (CRESS) en novembre 2012 (www.cresscentre.org), auprès de 254 structures recensées dont les activités sont liées à l'environnement. 61 d'entre elles ont répondu. Cette étude montre que les grandes agglomérations de Blois, Tours et Orléans concentrent la majorité de ces structures associatives dans le domaine de l'environnement mais que celles-ci ont un territoire d'action beaucoup plus vaste qui va parfois jusqu'au territoire départemental.

Toujours selon l'étude de la CRESS, les associations travaillant dans le domaine de l'environnement ont une plus petite taille que les autres associations. En effet, la moyenne est de 3,8 salariés par association

Carte 3 : les structures contributives du tableau de bord EEDD en 2016



Graphe 1 : répartition des structures contributives au tableau de bord EEDD en fonction du nombre de salariés



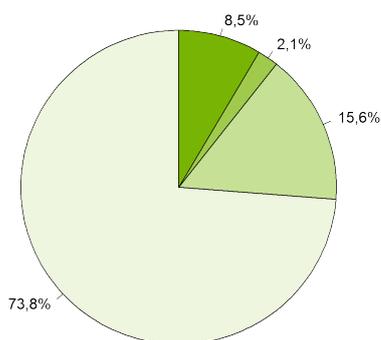
Des professionnels d'un niveau d'étude élevé au service de l'éducation à l'environnement

Chaque année dans le cadre de la CREEDD, le Tableau de Bord de l'éducation à l'environnement (voir encadré) rend compte des informations sur le fonctionnement et les prestations de plusieurs associations.

En 2016, 25 associations ont partagé leurs données sur la vie associative. Ces 25 associations regroupent près de 13 000 adhérents : 15 associations d'éducation à l'environnement, 10 associations de protection de la nature et association d'éducation populaire.

Plusieurs types de postes sont nécessaires au bon fonctionnement des associations et au développement de l'éducation à l'environnement. Les éducateurs à l'environnement représentent une grande partie des salariés et réalisent la majeure partie des interventions pédagogiques. Les équipes sont aussi composées de personnels encadrants et de coordinateurs pédagogiques, de chargés de missions, de secrétaires et de comptables. Le personnel chargé des activités support (comptabilité, secrétariat, documentalistes, graphistes etc.) représente 20 % des postes des associations. Le personnel employé dans ces structures est en majorité, jeune et pourvu d'une qualification scientifique ou pédagogique. Les associations de protection de l'environnement se démarquent des autres associations par un nombre plus élevé de cadres et de professions intellectuelles supérieures. En 2016, le niveau d'études est élevé, 18 % des animateurs ont un BAC + 4 et plus et 50 % ont un Bac + 2. 40 % des éducateurs à l'environnement ont moins de 3 ans d'expérience. Les éducateurs à l'environnement consacrent 63 % de leur temps à la préparation et à l'intervention pédagogique et 20 % à la création de supports pédagogiques. Le reste du temps (17 %) est réparti entre la recherche de partenariats pédagogiques et financiers et aux activités administratives.

Graph 2 : les types de contrats dans les associations



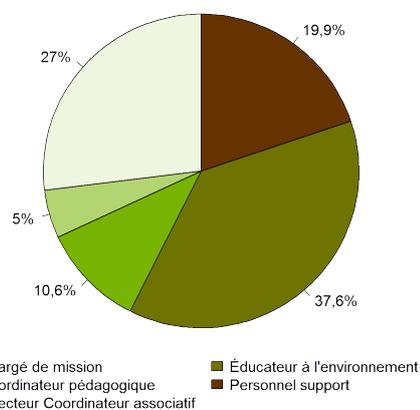
Source: Tableau de bord de l'EEDD région Centre-GRAINE Centre 2016

Les CDI sont très majoritaires dans les structures en région Centre-Val de Loire. Les jeunes en service civique représentent 8,5 % des personnels associatifs. Ils occupent essentiellement des postes administratifs (comptabilité, communication, accueil) mais aussi des

postes d'animateurs pédagogiques. Ce type de contrat est intéressant, car il permet de donner à des jeunes de moins de 25 ans une première expérience professionnelle. Cependant, il se substitue vraisemblablement à des contrats pour des postes de salariés dont la structure a besoin, car il est beaucoup plus intéressant financièrement pour une structure à l'économie fragile.

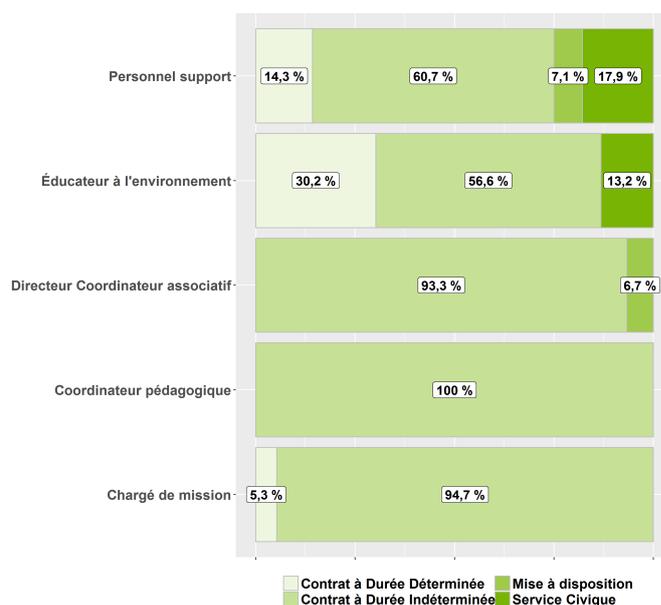
En général bien plus nombreux que les salariés, les bénévoles assument un rôle d'assistant technique, de manière régulière pour les uns, et de manière plus intermittente pour les autres. Les associations proposent plusieurs formes d'investissement possible pour un bénévole. Certains choisissent d'être administrateurs, d'autres participent aux activités scientifiques ; d'autres encore, réalisent des animations d'éducation à l'environnement.

Graph 3 : les types d'emplois



Source: Tableau de bord de l'EEDD région Centre-GRAINE Centre 2016

Graph 4 : les types de contrats par type d'emploi



Source: Tableau de bord de l'EEDD région Centre-GRAINE Centre 2016

Le réseau national *Ecole et Nature* : accompagner les acteurs

Ce réseau accompagne la professionnalisation des acteurs de l'environnement et travaille à la structuration de ce secteur, en impulsant notamment la création d'une filière de formation spécifique EEDD. Il a engagé un travail de définition des emplois spécifiques au champ de l'EEDD.

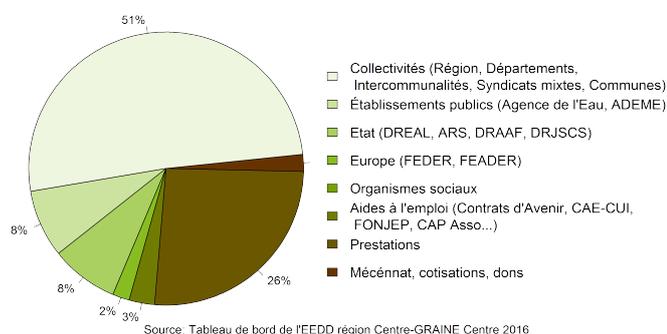
Il définit sept types d'emplois spécifiques aux associations dans le secteur de l'environnement :

- les animateurs nature - environnement,
- les éducateurs environnement,
- l'accompagnateur de démarche de développement durable,
- les coordinateurs de projets en éducation à l'environnement,
- les animateurs de réseau d'éducation à l'environnement,
- le directeur de structure associative.

Pour en savoir plus : www.reseauecoleetnature.org

L'importance du soutien financier

Graph 5 : répartition des subventions publiques pour l'éducation à l'environnement



Les projets d'éducation à l'environnement portés par les associations font l'objet de co-financements de la part de partenaires institutionnels État, collectivités, et les entreprises et organismes sociaux. 45 % du financement est apporté par la Région, près de 20 % par les services de l'Etat et les établissements publics et près de 30% par de l'autofinancement (prestation, mécénat, dons).

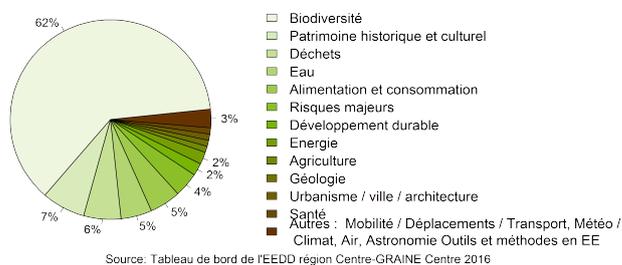
Les associations sont très dépendantes de ces financements institutionnels. Toute baisse de subvention de la part d'un partenaire financier public, les fragilise et peut remettre en cause les emplois offerts par ce secteur. Certaines associations ont donc commencé à explorer d'autres pistes de financements, telles que le mécénat. Elles se sont aussi tournées vers le secteur concurrentiel en effectuant des études et des inventaires.

L'inventaire des aides et financements en EEDD en Région Centre-Val de Loire

Édité par la CREEDD, ce livret est un outil intéressant pour les partenaires associatifs ayant des projets d'actions d'éducation à l'environnement. Il expose les différentes possibilités de financements proposés par les services de l'État et les collectivités locales. Les critères de sélection et les modalités d'attribution y sont exposés. Ces aides évoluant régulièrement, il est mis à jour tous les ans.

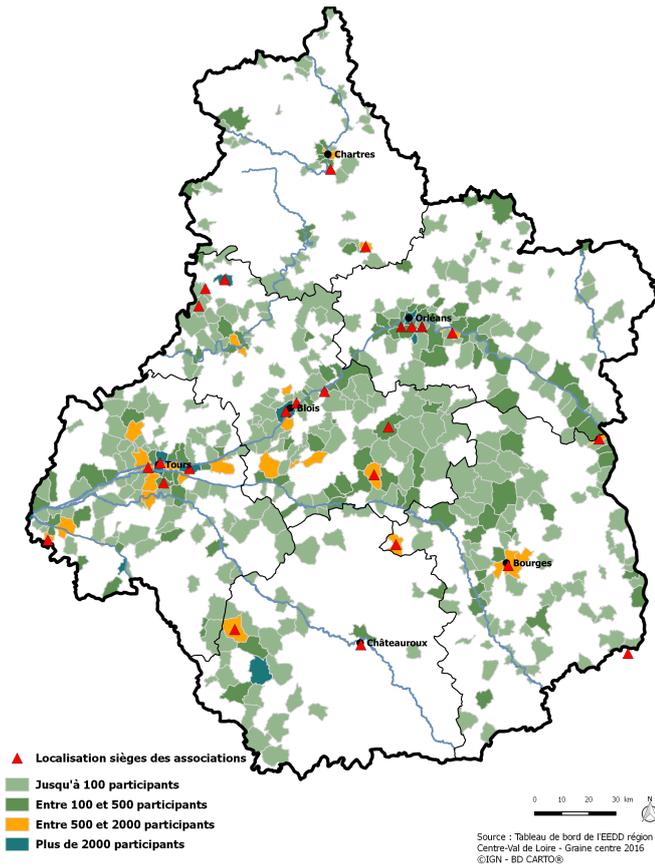
Des prestations pédagogiques de qualité

Graph 6 : répartition du public entre les différentes thématiques des actions de sensibilisation

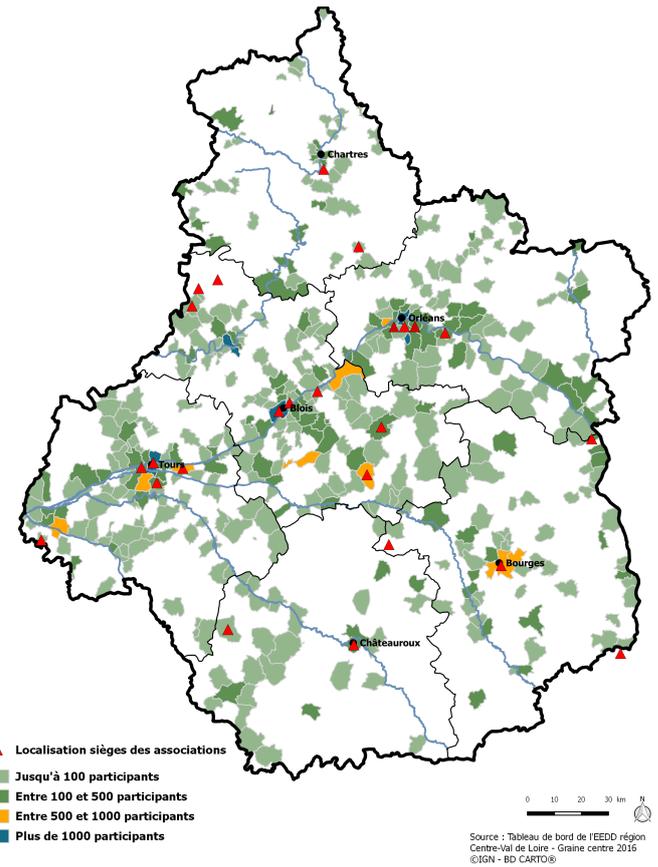


Les 5 thématiques les plus abordées en région Centre-Val de Loire sont : la nature, les déchets, l'eau, l'alimentation, les risques naturels. La présence de cette dernière thématique dans les 5 sujets les plus abordés dans la région s'explique, d'une part, par la préoccupation de sécurité liée à la proximité du fleuve, mais aussi par la forte représentation des 4 *Maisons de la Loire* du Centre-Val de Loire et de l'*Observatoire Loire* au sein des 25 associations alimentant le Tableau de Bord de la CREEDD. Le public des élus et des collectivités sont particulièrement sensibilisés au thème des inondations et crues. Ce thème reste prégnant au fil des années malgré l'entrée de nouvelles structures dans le panel d'associations du Tableau de Bord.

Carte 4 : nombre de participants dans les différents lieux d'animation à l'EEDD, en 2016



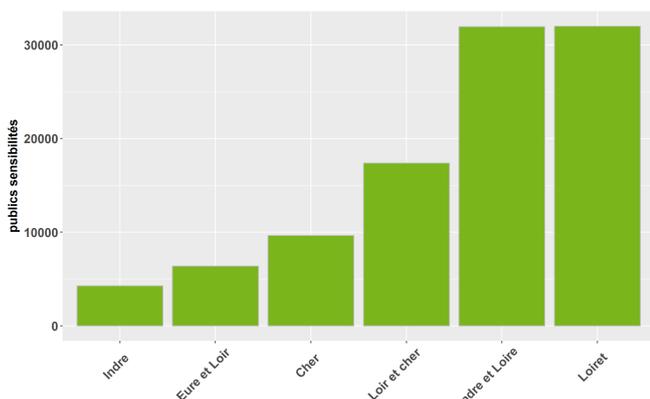
Carte 5 : provenance des publics des actions de sensibilisation en 2016



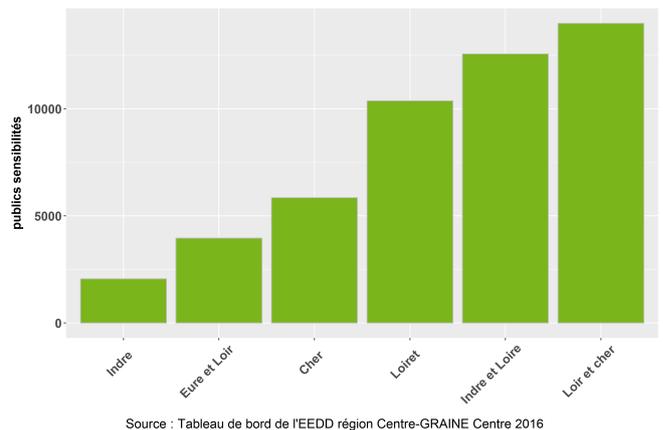
Les données fournies par les 25 associations (Tableau de Bord CREEDD), montrent que plus de 76 000 personnes ont participé, dans la région Centre-Val de Loire, à une action de sensibilisation au cours de l'année 2016. 90,6 % d'entre-elles viennent de la région. Presque la moitié des interventions ont lieu dans le cadre de projets pédagogiques sur plusieurs séances d'une durée d'environ 4 heures. Cela représente plus de 5 500 interventions dont 55 % se déroulent entre les mois de mars et juillet. Les trois-quarts des interventions ont lieu en extérieur. Cette répartition est parfaitement cohérente, car si les thématiques abordées par l'éducation à l'environnement recouvrent tous les aspects du développement durable, le thème majeur des interventions (74 %) reste celui de la nature (faune, flore, biodiversité, milieux naturels et paysages).

Le public des actions d'éducation à l'environnement est principalement issu de la région et 75% de celui-ci réside dans l'axe ligérien. Le reste des personnes sensibilisées provient essentiellement des régions limitrophes, par ordre décroissant : Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Pays-de-la Loire. L'axe ligérien est le principal cadre des actions de sensibilisation à l'environnement : les sites d'interventions en région qui attirent le plus de participants sont surtout les bords de Loire mais aussi la Sologne et la Brenne. L'Indre-et-Loire et le Loiret concentrent 48% des participants par lieu d'intervention mais ce sont aussi les départements qui possèdent le plus d'offres en matière d'actions d'éducation à l'environnement du fait de la présence de nombreuses associations.

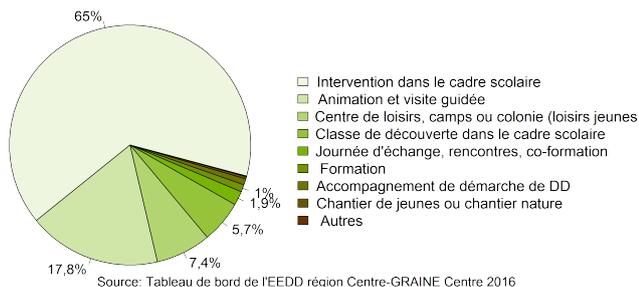
Graphe 7 : nombre de participants à des actions de sensibilisation, par département



Graphe 8 : origine départementale du public des actions de sensibilisation

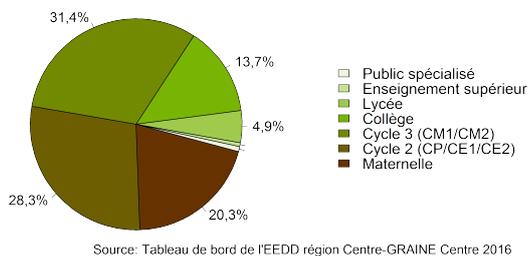


Graphe 9 : le public de l'éducation à l'environnement par types d'intervention (hors événementiel et visites libres)



Le public majoritairement sensibilisé à l'environnement est le public des enfants et des jeunes. En effet, 65% des interventions sont réalisées en milieu scolaire, 7,4% dans les accueils de loisirs et 5,7% lors de classes découvertes. L'éducation à l'environnement rentre parfaitement dans le cadre des programmes scolaires. Les enfants en primaire sont particulièrement sensibilisés par les animations comme on peut le voir dans le schéma suivant, en particulier les cycles scolaires 2 et 3. En effet, le fait qu'un seul enseignant soit responsable d'une classe facilite, pour des raisons d'organisation, la collaboration avec l'association en charge de la sensibilisation à l'environnement.

Graphe 10 : le public scolaire de l'éducation à l'environnement

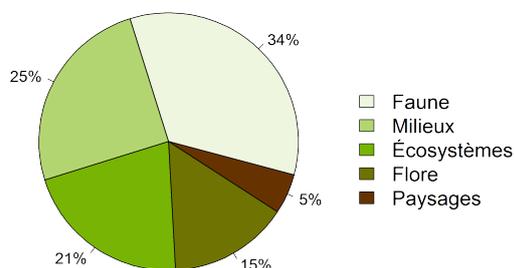


Sortie scolaire sur les bords de Loire ; Maison de la Loire 41

Le thème biodiversité draine le public le plus nombreux

L'éducation à l'environnement permet de découvrir l'environnement naturel mais une vingtaine d'autres thèmes sont développés. Il semble que la région Centre-Val de Loire soit particulièrement sensible au thème nature. Cela peut s'expliquer par la richesse et la diversité des milieux naturels et du patrimoine dans cette région. Il faut rappeler que 74% des animations sont réalisées en tout ou partie en extérieur.

Graphe 11 : nombre de participants par thématiques d'animation



Le travail de sensibilisation réalisé par les associations d'éducation à l'environnement est considérable comme le montre les chiffres tirés du Tableau de Bord de l'environnement. Le maillage territorial, les thèmes abordés, les partenariats avec les enseignants, et les collectivités contribuent à toucher au plus près les publics et à les préparer aux évolutions induites par une société qui prend de plus en plus en compte le développement durable. Reste cependant la question de l'évaluation à long terme de cette action de proximité. Il est en effet difficile de mesurer les changements de comportements des personnes qui ont été sensibilisées aux thématiques du développement durable.

Webographie - Bibliographie

- www.grainecentre.org/
- www.naturecentre.org/
- www.cpiebrenne.org/
- www.federationmaisonsdeloire.fr/
- www.cresscentre.org/
- www.reseaucoleetnature.org/

Profil Environnemental Régional

Le Profil Environnemental Régional (PER) de la DREAL Centre-Val de Loire fait l'objet d'une mise à jour en continu, en lien avec les données. Son contenu se compose de chapitres portant sur les thèmes de l'environnement et ceux du développement durable et de la transition énergétique.

La réalisation d'un chapitre est le fruit d'un travail transversal co-élaboré avec les services de la DREAL et avec une recherche constante d'ouverture vers des partenariats externes.

Directeur de publication

Directeur : Christophe Chassande

Service coordinateur du Profil Environnemental Régional : SEEVAC

- Chef de service : Olivier Clericy Lanta
- Chef de département : Jacques Thorette
- Chef de projet PER : Florence Kleiber

Équipe rédactionnelle

- Auteur : Anne-Véronique Dumon
- Cartographie : Cyrille Airoldi
- Calculs et graphiques : Murielle Lethrosne
- Mise en page : Murielle Lethrosne
- Documentation : Françoise Mateos
- ISSN : 24918997

Crédits photographiques

- Photothèque de la DREAL Centre-Val de Loire



ISO 9001:2015
BUREAU VERITAS
certification
organisme certifié n° FR032018-1



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
5, avenue Buffon - CS 96407 45064 ORLEANS CEDEX 2
Tél: 02 36 1 7 41 41
Fax: 02 36 1 7 41 01